

Le Figaro

Enquête, mardi 8 septembre 2020

L'expérimentation «Territoires zéro chômeur» en voie d'être prolongée

Pommier, Anne-Hélène



D'anciens chômeurs de longue durée employés ici par la société Tézéa, à Pripriac (Ille-et-Vilaine), dans le cadre des fameux «Territoires zéro chômeur de longue durée» (TZCLD). *Jean-Christophe MARMARA/Le Figaro*

La proposition de loi prévoyant son extension sera examinée dès mercredi par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale.

Dernière ligne droite avant prorogation. La proposition de loi prévoyant l'extension de l'expérimentation «Territoires zéro chômeur de longue durée» (TZCLD) va être examinée à partir de ce mercredi par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale. Un moment d'autant plus attendu par tous ses supporteurs que le texte commençait à ressembler à l'Arlésienne.

Lancée en 2016 pour cinq ans, l'initiative TZCLD vise à fournir un emploi à toutes les personnes sans travail depuis plus d'un an recensées sur un territoire, en mobilisant l'argent normalement distribué sous forme de prestations sociales (RSA, allocations logement, ASS...). Ces fonds (18.000 euros par emploi à temps plein, versés par l'État et les collectivités locales) sont utilisés par des entreprises à but d'emploi (EBE) pour créer des activités qui n'entrent pas en concurrence avec les entreprises locales, et embaucher en CDI rémunérés au smic. Parmi les dix territoires sélectionnés pour la première vague, trois (Mauléon, Pripriac-Saint-Ganton et Jouques) ont à ce jour réussi à recruter toutes les personnes très éloignées de l'emploi recensées. Un millier travaille actuellement dans les EBE et 600 anciens chômeurs ont même intégré des entreprises. En l'absence de nouveau texte législatif, l'initiative risquait cependant d'être stoppée net au mois de juillet prochain.

Après s'être longtemps montrée réticente, Muriel Pénicaud, alors ministre du Travail, avait fini par donner son aval à la prorogation, malgré la publication fin 2019 de trois rapports qui, sans invalider totalement l'expérience, pointaient des résultats insuffisants. *«Le président de la République y a toujours été favorable»*, souligne Laurent Grandguillaume, à l'origine de la première loi TZCLD.

Urgence

Mais la proposition de loi, prête au printemps, s'est heurtée à un nouvel écueil : la pandémie. De quoi donner des sueurs froides à sa corédactrice, la députée LREM du Tarn Marie-Christine Verdier-Jouclas, qui voyait le couperet approcher dangereusement. *«Il y a urgence, il faut absolument que le travail parlementaire soit terminé au mois de décembre et que tous les décrets d'application soient pris avant le mois de juillet»*, explique-t-elle.

Car si le texte est bien inscrit à l'agenda, beaucoup de points restent à discuter. Quelque 250 amendements ont été déposés et doivent être examinés en commission cette semaine. Parmi les principaux sujets discutés, le nombre de nouveaux territoires éligibles. *«Initialement, nous en prévoyions trente mais nous aimerions de la souplesse et en intégrer d'autres lorsqu'ils arriveront à maturité»*, affirme la députée. Sur les cent vingt territoires candidats, cinquante pourraient être prêts dans les deux ans.

La question de la durée de l'expérimentation, fixée à cinq ans, est aussi ouverte. Le début du décompte pourrait être adapté pour permettre aux territoires qui rejoindraient le contingent plus tardivement de retarder d'autant le moment de l'évaluation. Un rapport du comité scientifique - le second - est d'ailleurs attendu au mois d'octobre. De quoi alimenter les débats dans les hémicycles de l'Assemblée et du Sénat.

<https://www.lefigaro.fr/social/l-experimentation-territoires-zero-chomeur-en-voie-d-etre-prolongee-20200908>